

Information aux actionnaires de Credit Suisse (Lux) Small Cap Switzerland Equity Fund

CS Investment Funds 2

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 124.019

(la «société»)

Nous informons les actionnaires de **Credit Suisse (Lux) Small Cap Switzerland Equity Fund** (le «compartiment») que, avec effet au 1^{er} avril 2020, Solactive AG succède à la banque Vontobel de Suisse en tant que nouvel administrateur de l'indice Vontobel Swiss Small Companies Index (TR), l'indice de référence utilisé pour l'allocation du portefeuille du compartiment, et que la Banque Cantonale de Zurich (BCZ) est le promoteur de l'indice de référence. En conséquence de ce qui précède, l'indice de référence a changé son nom, devenant le ZKB Swiss Small Cap Index. Afin de lever toute ambiguïté, la méthodologie indiciaire et la méthode de calcul utilisées sont en grande partie conservées par le nouvel administrateur de l'indice et demeurent essentiellement identiques, comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

	Vontobel Small Cap Index (ancien)	ZKB Small Cap Index (nouveau)
Jour d'ajustement (rééquilibrage)	Début janvier, avril, juillet, octobre	Premier mercredi du mois de mars, juin, septembre, décembre
Condition de free float	>10%	>20%
Condition de liquidité	Volume journalier moyen > 50 000 CHF au cours des six derniers mois. Cette condition est considérée comme pleinement respectée lorsqu'elle a été respectée le premier jour ouvrable de chaque mois au cours des six derniers mois.	Volume journalier moyen > 50 000 CHF au cours des six derniers mois et volume journalier moyen au cours du dernier mois écoulé > 50 000 CHF. Cette condition est considérée comme pleinement respectée lorsqu'elle a été respectée au jour de la sélection.
Condition Small cap	<0,2% du total des actions en circulation de l'univers des titres. Cette condition est considérée comme pleinement respectée lorsqu'elle a été respectée le premier jour ouvrable de chaque mois au cours des six derniers mois.	<0,2% du total des actions en circulation de l'univers des titres. Cette condition est considérée comme pleinement respectée lorsqu'elle a été respectée au jour de la sélection.

Le changement susvisé est reflété dans le prospectus à la date du 1^{er} mai 2020. Les actionnaires en désaccord avec le changement susvisé peuvent obtenir le remboursement de leurs actions sans frais à tout moment.

Les actionnaires sont également avisés du fait que le nouveau prospectus de la société, le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et les rapports annuels et semestriels ainsi que les statuts peuvent être obtenus au siège social de la société conformément aux dispositions du prospectus.

Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 27 mai 2020

Le Conseil d'administration